



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

**APPEL A PROPOSITIONS POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE
DE TRANSIT AU PROFIT DE LA BANQUE D'INVESTISSEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO (BIDC)**

JANVIER 2026

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Contexte et justification de la prestation

Dans le cadre de ses activités institutionnelles, la BIDC effectue régulièrement des importations d'équipements, matériels, mobiliers, véhicules, intrants informatiques et techniques par voie aérienne, maritime et terrestre, principalement à destination de la République Togolaise.

Ces opérations sont soumises aux procédures douanières nationales du Togo, régies notamment par :

- Le Code des Douanes du Togo ;
- Les textes communautaires CEDEAO et UEMOA applicables ;
- Les procédures de dédouanement informatisées via SYDONIA (Système Douanier Automatisé).

Afin de sécuriser ses flux logistiques, garantir la conformité réglementaire et réduire les risques opérationnels, la BIDC entend sélectionner une société de transit disposant d'une expertise avérée du cadre douanier togolais et d'une parfaite maîtrise de SYDONIA.

Il convient de préciser que la BIDC en tant qu'établissement public international bénéficie d'un accord de siège avec la République Togolaise qui lui confère une gamme de privilèges diplomatiques, notamment l'exemption du paiement des droits et taxes dans le cadre des acquisitions de biens à usage institutionnel. Nous précisons en outre que les opérations d'importation par voie terrestre sont les plus dominantes en particulier au niveau de la frontière avec le Ghana.

1.2 Objet de la mission

Le présent appel d'offres vise à sélectionner un prestataire offrant le meilleur rapport qualité/prix pour effectuer l'ensemble des formalités de dédouanement, transit et transport international des équipements importés par voie aérienne, maritime et terrestre par la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO.

Ce prestataire devra également assister la Banque dans l'établissement des demandes de titres d'exonération en mettant à disposition les extraits des positions tarifaires relatives aux acquisitions, à travers les plateformes dédiées, notamment SYDONIA

1.3 Allotissement

Les prestations sont regroupées en un lot unique et indivisible.

1.4 Présentation des soumissions

Les offres établies en trois (3) exemplaires dont un original et deux (2) copies, devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant les mentions ci-après :

- Au coin supérieur gauche :

**« APPEL A PROPOSITIONS POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE
CHARGE D'ASSURER LES OPERATIONS DE TRANSIT AU PROFIT DE LA
BIDC »**

- Au centre :

**« MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES GE-
NERAUX »**

Chaque exemplaire des propositions sera présenté en trois (3) parties distinctes :

- lettre de soumission ;
- offre technique ;
- offre financière.

L'enveloppe extérieure ne devra pas porter l'adresse du soumissionnaire.

1.4.1 Lettre de soumission

Sous peine de rejet à la discrétion de la BIDC, chaque prestataire devra remplir et signer la lettre de soumission conformément au modèle obligatoire à l'annexe 1.

1.4.2 Présentation du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra fournir les informations minimales ci-après :

- présentation succincte du prestataire (dénomination, Siège social, domaines de compétence, copie d'agrément de commissionnaire en douane, liste des références similaires etc) ;
- toute autre information ou renseignement utile pour une appréciation optimale de l'offre.

1.5 Offre technique

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- description des capacités techniques et opérationnelles (moyens humains et logistiques) ;

- délai d'exécution ;
- liste des partenaires et correspondants.

1.6 Offre financière

Le prestataire devra, conformément au cadre de bordereau de prix joint à l'annexe 2, proposer une offre de prix selon le mode de transport maritime (conteneur personnalisé ou groupage) ou aérien comprenant les rubriques suivantes :

- Débours Douane ;
- Débours compagnie ;
- Transport et livraison ;
- Prestations de transit (forfait selon le mode d'acheminement).

Par ailleurs, le soumissionnaire devra indiquer une offre forfaitaire pour l'assistance à l'établissement du titre d'exonération. Pour chaque opération de dédouanement, le prestataire devra apporter les preuves justificatives des dépenses effectuées auprès des compagnies maritimes ou aériennes et auprès de l'Administration douanière (débours) pour le compte de la BIDC.

1.7 Date limite de dépôt des propositions

Les propositions techniques et financières doivent être transmises par courrier électronique aux adresses : ICHABIMOUGNAN@bidc-ebid.org/secretariatdasg@bidc-ebid.org au plus tard le 05 février 2026 à 23 h59 minutes.

1.8 Durée de validité des propositions

La durée de validité des propositions sera de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des plis. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs propositions pendant toute cette durée.

1.9 Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la BIDC, seront rédigés en langue française ou en anglais.

1.10 Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la BIDC.

La BIDC se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

1.11 Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA ou le dollars US.

1.12 Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la BIDC ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

1.13 Coordonnées bancaires

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres, les coordonnées bancaires ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

1.14 Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité au descriptif des prestations contenues dans le présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix unitaires proposés, d'autre part.

1.15 Publication de l'avis d'intention d'attribuer du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BIDC à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur de l'Administration et des Services Généraux dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BIDC est de trois (3) jours au maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la

BIDC, le recours doit être considéré comme rejeté. Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au Soumissionnaire pressenti.

1.16 Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

1.17 Négociations

Avant la signature du contrat, la BIDC pourrait engager des négociations avec le prestataire pressenti afin de parvenir à un accord sur tous les points. En cas d'échec de ses négociations, la Banque se réserve le droit d'inviter le prestataire classé deuxième à l'issue du processus d'évaluation technique et financière.

1.18 Assurance

Le prestataire retenu devra, à sa charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison des colis.

1.19 Modalités de paiement

Les paiements seront effectués par virement bancaire et sur présentation de la facture en trois (3) exemplaires originaux, accompagnée des originaux des pièces justificatives de la réception effective des colis.

1.20 Régime fiscal

La BIDC en tant qu'établissement public international, est exonérée du paiement de tous droits de douanes et taxes à l'exception de la taxe statistique et du timbre postal.

1.21 Litiges et contestations - droit applicable

- a) Le présent Accord, ainsi que tous les documents juridiques pertinents entre les Parties, leur interprétation, l'exécution et l'application ainsi que les droits et recours aux Parties sont régies et interprétées conformément à la réglementation du Togo en vigueur.
- b) Tout litige qui viendrait à naître à propos de la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent accord fera l'objet d'un règlement amiable dans un délai de

trente (30) jours suivant la notification par une partie à l'autre du l'objet du différent né ou susceptible de naître. Ce délai peut être prorogé d'une durée égale d'accord Parties. Tout litige qui n'aura pas été réglé à l'amiable dans les délais ci-dessus prévus sera définitivement tranché par la Cour d'arbitrage du Togo (CATO) à l'initiative de la Partie la plus diligente.

1.22 Compléments d'informations

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction de l'Administration et des Services Généraux, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : **ICHABIMOUGNAN@bidc-ebid.org/secretariatdasg@bidc-ebid.org**

1.22.1

La BIDC se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BIDC sans indication de leurs auteurs à l'adresse : www.bidc-ebid.org

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ce site.

1.22.2 Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse : **ICHABIMOUGNAN@bidc-ebid.org/secretariatdasg@bidc-ebid.org**.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

2.1 Prestations à réaliser

Aux termes du processus de sélection, le prestataire retenu aura principalement en charge des diligences ci-après :

- assurer directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires, à la demande de la BIDC, la collecte et l'acheminement par voie aérienne, terrestre ou maritime dans les délais requis, de tous les colis qui lui sont confiés ;
- assister la BIDC dans la mise en œuvre des formalités douanières, notamment l'établissement et le suivi de l'émission des titres d'exonération ;
- assurer l'intermédiation entre les autorités douanières et la BIDC dans le cadre des procédures de dédouanement des colis, en particulier en cas d'urgence ;

- garantir la confidentialité et l'inviolabilité de tous les colis, confiés ;
 - assurer la réparation des préjudices en cas de retard, perte ou détérioration des colis qui lui sont confiés ;
 - assurer le dédouanement et la livraison des colis dans les locaux de la Banque.
 - L'enregistrement et le suivi des opérations de dédouanement dans **SYDONIA** ;
 - L'élaboration et la validation :
 - o des déclarations en douane (IM4, IM8, etc.) ;
 - o des valeurs en douane ;
 - o de la codification tarifaire (SH) ;
 - La gestion des contrôles douaniers (documentaires, scanners, visites physiques) ;
 - Le traitement des régimes spécifiques applicables :
 - o exonérations et franchises douanières ;
 - o admissions temporaires ;
 - o réexportations le cas échéant
- ☐ Organisation du transit international depuis le port, l'aéroport ou les frontières terrestres ;
- ☐ Coordination avec :
- le Port de Lomé ;
 - l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma ;
 - les postes frontaliers terrestres ;
- ☐ Acheminement sécurisé jusqu'aux sites désignés par la BIDC.

2.2 Profil du prestataire

Les soumissionnaires éligibles à cet appel à concurrence devront remplir les conditions minimales ci-après :

- être une société agréée en douane suivant la réglementation Togolaise ;
- justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine du transport et du transit ;
- avoir exécuté des prestations similaires au profit d'une institution d'envergure internationale ;
- disposer des ressources humaines qualifiées et des moyens logistiques (transport, transit, dédouanement, sécurité, conditionnement, infrastructures, etc), technologiques et stratégiques (partenariats) adaptés aux exigences de la mission ;

- être capable de répondre dans les conditions requises, à toute sollicitation de la BIDC, notamment en situation d'urgence.
- Maîtrise des plateformes et outils douaniers
 - SYDONIA (toutes fonctionnalités liées à l'importation) ;
- Les interfaces avec :
 - Autorités portuaires et aéroportuaires ;
 - Transporteurs et consignataires ;
- Les procédures de paiement électronique des droits et taxes (le cas échéant)

2.3 Durée de la mission

Aux termes du présent processus de sélection, un contrat de prestation de services sera signé avec le soumissionnaire retenu pour une durée d'un an renouvelable, sous réserve d'une réévaluation satisfaisante des prestations par la BIDC. La durée maximale ne peut excéder trois (3) années.

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES GENERAUX

Objet : Appel d'offres pour la sélection d'un prestataire pour assurer les opérations de transit pour la BIDC

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix relative à la sélection d'un prestataire pour assurer les opérations de transit pour la BIDC.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté
Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : Cadre du bordereau des prix

Dédouanement et Livraison Lomé Hors TVA et hors Droits de douane
Base Forfait

Assistance à l'élaboration du TE

De 0 à 100kg :

101 à 250kg :

251 à 500kg :

501 à 1000kg :

1001 à 2000kg :

2001 à 3000kg :

3001 à 4000kg :

NB/ les Débours (PID&TS douane+frais Cie) ne sont pas compris

Commission sur Débours xxx% et Commission sur Douanes xxx% applicable

Assurance marchandises : minimum xxx FCFA ou selon la
Formule (fret+ valeur) +10% /0,35%

MARITIME

Cotation 01 TC 20 en TTC, poids 15 tonne

D&T (Agio 6/1000)

Manutention

Relevage

Transport Lomé Ville

Formalités d'enlèvement

Remise documentaire

Taxe de port

Débours douanes

BSC

Assurance

Confection DPI

Redevance variable

total TTC Débours

Ouverture dossier

imprimés

Photocopie

COMMUNION SUR TRANSIT

Prestation HAD

La cotation ne prend pas en charge les frais
de magasinage et de surestaries. Les frais de visite
sont exclus et tout autre débours éventuel

Assistance à l'élaboration du TE

MARITIME

Cotation 01 TC 40 en TTC, poids 25 tonnes

D&T (Agio 6/1000)

Manutention

Relevage
Transport Lomé Ville
Formalités d'enlèvement
Remise documentaire
Taxe de port
Débours douanes
BSC
Assurance
Confection DPI
Redevance variable
total TTC Débours
Ouverture dossier
imprimés
Photocopie
COMMUNION SUR TRANSIT
Prestation HAD
La cotation ne prend pas en charge les frais de magasinage
et de surestaries. Les frais de visite sont exclus et tout autre débours éventuel

Droits et taxes :
Manutention :
Taxe de port :
Assurance orbus :